L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 024-25 Le 18 février 2025

## RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL SilverCrest Metals Inc. (SIL) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Coeur Mining Inc. (« Coeur ») (NYSE : CDE) et SilverCrest Metals Inc. (« SilverCrest ») (TSX : SIL; NYSE American : SILV) ont annoncé le 14 février, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de SilverCrest Metals Inc. recevront 1.6022 actions de Coeur Mining Inc. pour chaque action ordinaire de SilverCrest Metals Inc. échangée.

Les actions ordinaires de SilverCrest Metals Inc. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 18 février 2025.

## CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur SIL seront rajustées comme suit:

- DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 19 février 2025
- SYMBOLES DES OPTIONS: SIL deviendra SIL1
- NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé
- MULTIPLICATEUR: 100
- NOUVEAU LIVRABLE PAR SIL1 CONTRAT:
- i) 160 actions ordinaires de Coeur Mining Inc. (CDE);
- ii) un montant en espèces équivalent à 0.22 (100 x 0.0022) actions ordinaires de Coeur Mining Inc. (CDE)

Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

PRIX DE LEVÉE : Inchangé

NOUVEAU CUSIP: 192108 50 4 (CDE)

 <u>LIMITES DE POSITION ET</u> Les limites de position et de levée resteront <u>DE LEVÉE:</u> inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

## La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le plan d'arrangement et devront donc <u>être réenregistrés</u> dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options SIL seront transférées à la classe d'options SIL1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
SIL	SIL1

Le moteur de négociation acceptera les ordres d'ouverture pour les classes d'options qui sont ajustées à la suite d'un événement de marché (classes d'options ajustées).

Veuillez faire preuve de vigilance lorsque vous saisissez des ordres d'ouverture pour des classes d'options ajustées, car il s'agit d'un livrable non standard.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins Directeur - Opérations de Marchés Dérivés